

LE CONSEIL GÉNÉRAL DU BAS-RHIN
AU  DE VOS VIES



DOSSIER DE PRESSE

ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DU TOURISME
VERS L'ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS
ET ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES

→ **SIGNATURE DE LA CONVENTION
DE COLLABORATION ENTRE
LA CEP CICAT ET L'ADT**

LUNDI 28 FÉVRIER 2011



www.bas-rhin.fr

DOSSIER DE PRESSE

Accompagner les professionnels du tourisme vers l'accessibilité des établissements et équipements touristiques

- SIGNATURE DE LA CONVENTION DE COLLABORATION - ENTRE LE CEP CICAT ET L'ADT

1. La convention de collaboration, pour une accessibilité bien pensée
2. Les partenaires
 - a. L'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin
 - b. l'association CEP CICAT
3. Favoriser l'accessibilité aux lieux de vie à tous, un enjeu majeur pour les prochaines années
 - a. Le contexte général
 - b. La situation dans le Bas-Rhin

Contacts presse :

André AUGST
Vice-président
CEP CICAT
06 84 61 55 37

Jawad HAJJAM
Directeur général
CEP CICAT
06 07 27 48 36



1. LA CONVENTION DE COLLABORATION, POUR UNE ACCESSIBILITE BIEN PENSEE

La convention a pour objet de préciser les modalités de la collaboration entre l'association Conseil Evaluation Exposition Prévention (CEP CICAT) et l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin (ADT 67) dans le cadre de sa démarche « Accessibilité, confort d'usage et conception universelle » pour une accessibilité bien pensée.

Les domaines concernés par la collaboration s'articulent autour de trois axes majeurs :

1. Le web-assistance, la communication et l'événementiel

Pour développer et promouvoir la culture de l'accessibilité, du confort d'usage et de la conception universelle dans toute la chaîne de compétences et ressources du territoire pour circuler, se repérer, se guider, utiliser, se reposer et évacuer en toute sécurité ;

2. Le soutien, l'assistance et le conseil technique à la politique touristique départementale

En termes d'accessibilité, de confort d'usage et de conception universelle (diagnostics d'accessibilité en corrélation avec la nouvelle législation incendie, assistance et conseils dans la faisabilité et réalisation des travaux, choix des produits, établissement d'une grille de vérification de compatibilité entre les travaux envisagés et les conditions d'accès aux subventions correspondantes, vérification sur site de la conformité des travaux et avis techniques, développement de l'accueil touristique des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie dans le département Bas- Rhinois...).

Le CEP, dans son rôle d'expert médiateur pourra intervenir dans le cadre de cette convention pour soutenir une accessibilité bien pensée en associant l'ensemble des acteurs pour une articulation des actions mises en œuvre permettant l'accessibilité des transports, de la voirie, des espaces publics, des bâtiments publics en lien avec l'accessibilité des infrastructures touristiques.

3. La formation

Formation des exploitants et des personnels des sites et établissements touristiques sur la loi, l'accueil, l'évacuation et la sécurité, la qualité, les produits dans une dynamique de conception universelle et de confort d'usage.

2. LES PARTENAIRES

a. L'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin

Créée en 1951 et financée par le Conseil Général du Bas-Rhin, l'Agence de Développement Touristique est une association de droit local. Même si sa dénomination diffère par rapport à d'autres départements, l'ADT du Bas-Rhin est le Comité départemental du tourisme du Bas-Rhin. Entrent dans la composition de ses instances les représentants du Conseil Général, des collectivités territoriales, des chambres consulaires, des professionnels et usagers du tourisme. Véritable service opérationnel, elle élabore et met en œuvre la politique touristique départementale, sous la responsabilité du Conseil Général, et dans le cadre d'un Plan de Développement Touristique du Bas-Rhin, schéma construit par l'ADT pour le compte de la collectivité départementale avec l'ensemble des acteurs locaux de l'offre touristique.

Répondre à la fois aux exigences des visiteurs et aux priorités de progrès du Conseil Général, tel est le cadre d'action de l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin.

Mettre le client touriste ou simple excursionniste au cœur de ses préoccupations peut paraître banal. Pourtant, force est de reconnaître qu'il est primordial de remettre régulièrement en question les objectifs de travail à l'aune des réalités économiques du moment.

Il faut donc savoir composer et innover. Composer, en reconnaissant que sans relations régulières et un dialogue construit avec les professionnels du tourisme, comme avec les acteurs associatifs, toute tentative de dynamique collective est éphémère. Innover, parce que pour conserver une position solide et enviée parmi les destinations touristiques, seuls la rencontre avec les signes identitaires de la région, la surprise au détour d'une visite, l'étonnement dans la découverte d'un hébergement, le plaisir des papilles ou l'émotion de l'instant, peuvent inciter le client à revenir et à se faire l'ambassadeur de son aventure en Alsace.

Ainsi, les missions de l'ADT visent à privilégier :

- la proximité avec les acteurs locaux du tourisme garants de la qualité de l'accueil, proximité qui rime avec écoute, accompagnement de projet, offre de savoir-faire et animation de réseaux ;
- la réactivité pour faire face efficacement aux questions du moment et chercher à apporter assistance dans le but de lever les obstacles au développement et de faciliter les initiatives ;
- la lisibilité de l'intervention départementale en matière de tourisme et plus généralement en faveur de l'offre touristique des territoires et des entreprises qui l'animent ;
- la transversalité dans l'action, la visite et les loisirs ne pouvant s'envisager sans investir le champ de la culture ou des pratiques sportives, sans avoir recours aux transports collectifs ou aux déplacements doux, etc.

b. Le CEP CICAT

Créée en 1987, l'Association CEP CICAT (Centre de Ressources, d'Informations et de Conseils en Aides Techniques) est un espace ouvert à tous ceux qui sont sensibilisés à la réadaptation et à l'insertion de la personne handicapée ou âgée.

Véritable lieu d'échange, patients et accompagnants, professionnels de la santé, associations, pouvoirs publics, urbanistes, fabricants et revendeurs d'aides techniques s'y retrouvent pour partager leurs expériences.

Sur plus de 1000 m², dans des locaux fonctionnels et adaptés, nécessaires à l'autonomie de la personne en situation de handicap, une gamme aussi complète que possible présente les matériels nécessaires à l'autonomie de la personne en situation de handicap ou âgée.

Créée à l'initiative de structures de santé, le CEP CICAT est aujourd'hui un partenaire privilégié du Conseil Général du Bas-Rhin, de la Maison Départementale des Personnes Handicapées et des professionnels du Bâtiment.

Les moyens mis en œuvre au service des personnes handicapées et/ou des professionnels du champ de la compensation et du bâtiment visent à apporter :

- une information et un conseil de qualité sur les aides techniques les mieux adaptées à leur situation et à leur projet de vie sociale ou professionnelle ;
- une meilleure lisibilité et un accès simplifié au système d'information et de conseil sur les aides ou les questions touchant à la compensation technique du handicap, la perte d'autonomie ou l'accessibilité.
- des possibilités de démonstration et d'essai d'aides techniques permettant à la personne de prendre une décision plus pertinente sur les aides techniques dont elle a réellement besoin de manière plus éclairée et plus rapide.
- une capacité de prêt d'aides techniques pour des matériels dont le délai d'obtention pénalise lourdement l'intégration sociale ou professionnelle de la personne.
- un espace d'aide à la décision favorisant le choix d'aides techniques de la personne dans le cadre de son projet de vie social ou professionnel.
- un lieu de veille et de développement des compétences sur les aides techniques multi déficiences ainsi que sur toutes les questions se rapportant à l'accessibilité.
- une veille législative et une capacité d'information, de conseil et d'intervention concernant l'accessibilité du logement, des parties communes, de la voirie, des ERP, ou des transports.
- Une expertise et une veille active sur les aides techniques, leur usage réel, leur prix et leur marché en fournissant des informations pratiques, objectives et indépendantes de toute contingence commerciale.

Avec une équipe d'ergothérapeutes, de techniciens et d'ingénieur conseil en bâtiment compétents, l'association intervient sur plus de 2000 demandes tous les ans dans le département du Bas-Rhin.

La structure de formation, au service des aidants et des professionnels du bâtiment, notamment les architectes et les personnels techniques et commerciaux des fabricants et revendeurs assure non seulement une veille législative mais surtout une assistance technique permettant un appui conseil et des réponses aux questions posées sur l'accessibilité du logement, des parties communes, de la voirie, des ERP, ou des transports. Des ergothérapeutes, médecins de réadaptation et partenaires de la distribution sont disponibles pour écouter, conseiller et renseigner afin de choisir un matériel adapté en dehors de tout intérêt commercial.

Le C.E.P. CICAT est membre de l'observatoire national de l'accessibilité et de la conception universelle.

Il a rejoint en juillet 2007, le groupement « Autonomie Savoir et Compétences », afin d'offrir aux personnes en situation de handicap un service global.

Le CEP a pour objectif de favoriser la réadaptation et la réinsertion de la personne en perte d'autonomie, en la conseillant et en l'accompagnant dans son projet. Pour cela, il assure 4 missions :

- information,
- conseil,
- évaluation et diagnostic,
- assistance technique et administrative

3. FAVORISER L'ACCESSIBILITE AUX LIEUX DE VIE A TOUS, UN ENJEU MAJEUR POUR LES PROCHAINES ANNEES

a. Le contexte général

L'autonomie et l'accessibilité aux lieux de vie des personnes en situation de dépendance est un des enjeux majeurs du XXIème siècle sur le plan économique, social, et médical. En 2050, la France dénombre 70 millions de personnes dont 22.3 millions de personnes âgées de plus de 60 ans. Nos espaces de vie, l'accès aux services et aux activités se pensent et se construisent aujourd'hui pour être efficaces demain.

Par ailleurs, de nouvelles contraintes réglementaires vont peser dans les années à venir sur l'ensemble des établissements recevant du public, y compris un grand nombre d'entreprises de l'économie touristique. Des textes réglementaires prévoient, en effet, **l'adaptation effective de ces établissements à compter de 2011 pour la sécurité incendie et 2015 s'agissant de l'accessibilité**, soit d'importants investissements.

- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Arrêté du 24 septembre 2009 portant approbation de diverses dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

Favoriser l'accessibilité à tous lieux de vie est un élément de politique nationale, que le CEP CICAT, le Conseil Général du Bas Rhin et l'Agence Départementale du Tourisme tentent de mettre en œuvre dans le but de préserver le cadre de vie et l'autonomie des personnes dépendantes.

L'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin et le CEP ont le souhait d'informer et d'accompagner les professionnels de l'hôtellerie, ainsi que les pouvoirs publics face aux mutations prochaines que connaîtra la profession dans ce domaine, en prenant appui sur les compétences et ressources du territoire :

- Sécurité,
- Architectes des Bâtiments de France,
- Associations représentatives,
- Professionnels du cadre bâti...

En améliorant la qualité de vie de tous les citoyens, en anticipant sur les conséquences sociales et économiques de l'allongement de l'espérance de vie, l'accessibilité participe pleinement du développement durable. En tant que stratégie pour le futur, l'accessibilité a fait l'objet de propositions lors du Grenelle de l'Environnement.

Développer une qualité d'usage pour tous, favoriser l'accessibilité des transports, de la voirie, des espaces publics, des bâtiments publics, mais aussi des infrastructures touristiques, c'est :

- Permettre aux personnes en situation de handicap permanent ou ponctuel de participer à la vie sociale et culturelle ;
- Développer une qualité d'usage des équipements pour tous ;
- Anticiper sur les défis démographiques à venir avec l'augmentation de la population Séniors.

b. La situation dans le Bas-Rhin – (source ADT)

En Alsace, l'accessibilité des établissements et équipements touristiques, la mise en place d'un accueil adapté et de qualité favorisent l'accès aux vacances de tous, notamment des personnes en situation de handicap. Ces attentions contribuent à la mixité des clientèles et renforcent le lien social entre les générations.

Conscients des profondes restructurations à venir, mais également de l'impérative nécessité qu'il y a de conserver et de développer des équipements touristiques répondants aux attentes des clients, l'ADT du Bas-Rhin a cherché à mieux cerner la situation actuelle du parc et à appréhender les incidences tant financièrement que techniquement (enquête réalisée en 2009 auprès de 328 établissements avec un taux de réponse de 24 %).

Les premiers résultats de l'étude, menée au cours du second trimestre 2009, confirment le scénario pessimiste élaboré à l'échelle nationale : à ce jour, 297 établissements, soit 90% du parc, sont en deçà du seuil acceptable d'accessibilité et ne sont pas conformes aux normes applicables en 2015.

Les établissements appartenant à des chaînes peuvent plus facilement tirer leur épingle du jeu. La situation est cependant plus alarmante pour les établissements indépendants et familiaux de faible capacité.

Au niveau du département du Bas-Rhin, le budget d'investissement nécessaire estimé est d'au minimum **19 millions d'euros* pour les 328 établissements hôteliers.**

** Cette estimation se base sur une extrapolation des résultats de l'enquête. Les coûts ont été estimés à partir de l'enquête, de travaux réalisés et des préconisations du CEP d'Eckbolsheim.*